

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4466

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution de subventions pour la connaissance, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône, à la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), à l'Association Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, au Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central pour 2014

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléran, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacques), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

**Conseil de communauté du 13 janvier 2014****Délibération n° 2014-4466**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution de subventions pour la connaissance, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône, à la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), à l'Association Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, au Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central pour 2014**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération n° 2006-3763 du Conseil du 13 novembre 2006, un cadre d'intervention pour la préservation et l'entretien des espaces naturels, d'une part, et en faveur des agriculteurs, d'autre part. Dans ce cadre, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité.

Il est proposé au Conseil de soutenir les actions de 6 associations et du syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central en application de la convention triennale de partenariat 2013-2016

***La Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône***

L'association LPO Rhône (Ligue pour la protection des oiseaux association locale Rhône) est une association départementale basée à Lyon 2°, regroupée avec les autres associations départementales en une fédération régionale sur Rhône-Alpes. Cette association est très présente sur le territoire de la Communauté urbaine, tant avec des actions de protection des oiseaux et des autres vertébrés terrestres, avec des actions de sensibilisation et d'information du grand public et des écoles qu'avec des actions d'inventaires et de suivi des populations.

Les actions prévues au titre de l'année 2014 concerneront :

- le développement de la connaissance, la conservation et le développement de la biodiversité avifaunistique en lien avec les autres groupes taxonomiques, et plus particulièrement la mise en œuvre du suivi temporel des oiseaux communs dans la continuité des années précédentes, l'avifaune des roselières, l'oedicnème criard, l'hirondelle des fenêtres, le faucon pèlerin, le pic mar, les reptiles dans les Monts d'Or, le sonneur à ventre jaune mais aussi la faune de quartiers dits de cœur urbain,

- le confortement, le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs, privés ou publics, agissant sur l'agglomération lyonnaise sur des problématiques similaires, notamment en lien avec les projets d'urbanisation,

- l'apport de la connaissance au plus grand nombre des informations sur la biodiversité avifaunistique sur le territoire de l'agglomération, sur les enjeux, les politiques de gestion conduites, en utilisant les moyens de communication dont chacun dispose, notamment dans le cadre des journées mondiales des zones humides, la réalisation d'articles de vulgarisation des connaissances acquises, en particulier, dans la revue trimestrielle de la LPO (l'Effraie) mais aussi dans d'autres revues.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Suivi temporel des oiseaux communs	16 899	Communauté urbaine de Lyon	26 405
Développer de la connaissance, la conservation et le développement de la biodiversité (avifaune des roselières, œdicnème criard, hirondelle des fenêtres, faucon pèlerin, le pic mar., reptiles des Monts d'Or, sonneur à ventre jaune, faune des quartiers dit de cœur urbain)	26 220	Région Rhône-Alpes	9 304
		Commune de Villeurbanne	1 470
		Commune de Saint Symphorien d'Ozon	490
Conforter le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs	1 000	Département du Rhône	3 450
Porter à la connaissance du plus grand nombre des informations sur la biodiversité	2 000	Autofinancement	5 000
<b>Total</b>	<b>46 119</b>		<b>46 119</b>

Pour mémoire, la subvention accordée à la LPO (Centre ornithologique de Rhône-Alpes -CORA-) en 2013 était de 43 280 €.

Cette subvention a permis la réalisation d'actions de suivi de l'avifaune des roselières permettant de mieux connaître les espèces présentes, et, par comparaison aux années précédentes, leur évolution. Elle a permis aussi la quantification du nombre de couples d'œdicnème criard présents sur le territoire, données transmises au bureau d'étude chargé de la définition d'un plan de sauvegarde. Dans la continuité des années précédentes, la LPO a réalisé le suivi temporel des oiseaux communs. L'année 2013 confirme ainsi l'évolution des populations vers des espèces plus généralistes et moins particulières. Enfin, la fresque du centenaire intitulée "agir pour la biodiversité" a été installée sur un des pignons de l'École Élémentaire Jean-Macé/Marc Bloch.

En 2014, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 26 405 €.

#### **La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône**

La FRAPNA section Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération. La FRAPNA Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore présentes sur la Communauté urbaine et dans le reste du Département du Rhône. Elle réalise des inventaires permettant de connaître la répartition et les espèces présentes, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la FRAPNA Rhône mène de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Les actions prévues au titre de l'année 2014 concerneront :

1° - le suivi des chiroptères sur le territoire de la Communauté urbaine,

2° - le suivi de l'entomofaune remarquable sur le territoire de la Communauté urbaine : en particulier l'entomofaune (insectes) xylophage (bois vivant et/ou mort) et saproxylophage (bois mort) sur les arbres remarquables ainsi que sur les pelouses des Monts d'Or,

3° - le suivi, la protection et la gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire sur le territoire de la Communauté urbaine, en particulier, le castor et le blaireau, et concernant l'écureuil la recherche de sites nécessitant la mise en place d'écuroducts,

4° - la valorisation, la formation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance avec l'édition d'un cahier nature, et le conseil aux maîtres d'ouvrage en lien avec leurs projets d'urbanisation sur les secteurs de la zone d'Yvours à Irigny.

Le coût total de ces actions est estimé à 33 937 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Suivi des chiroptères	9 357	Communauté urbaine de Lyon	26 010
Suivi de l'entomofaune remarquable	1 224	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la nature (FRAPNA)	5 202
Suivi, protection et gestion des espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire	18 360	Sagurc	1 575
Valorisation, formation, sensibilisation et diffusion de la connaissance	4 996	Commune d'Oullins	1 050
		Syndicat Mixte des Monts d'Or	100
<b>Total</b>	<b>33 937</b>	<b>Total</b>	<b>33 937</b>

Pour mémoire, la subvention accordée à la FRAPNA en 2013 était de 29 030 €.

En 2013, la FRAPNA a poursuivi l'inventaire de la présence des chiroptères sur la totalité de l'agglomération initié en 2012. La FRAPNA a mené un inventaire de mise à jour des données sur le castor qui a permis de relever des traces de présence probable de la loutre sur le Rhône. Sur le plan de la diffusion de la connaissance, un cahier nature sur les orchidées a été diffusé en septembre 2013.

En 2014, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 26 010 €.

### ***L'association Arthropologia***

Arthropologia est une association loi 1901 dont l'activité a démarré en 2001 basée à La Tour de Salvagny au sein de l'éco-centre qu'elle contribue à créer. Elle a pour objet l'étude, l'information, et la protection de la nature, au travers de la protection des espèces sauvages et des milieux de vie. Arthropologia intervient en grande partie sur les arthropodes, essentiellement sur les insectes, mais également sur les plantes et tout naturellement sur les relations plantes/insectes, ainsi que sur d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et reptiles, et les milieux naturels, urbains, anthropisés, etc.

Par ailleurs, sont développées en complément des activités sur la biodiversité des milieux cultivés et des annexes des cultures : auxiliaires et ravageurs, pollinisateurs, recycleurs, etc.

Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature, et participe ou organise pour cela de nombreux événements autour de l'information grand public (sorties, conférences, stands, etc.), et de l'éducation à l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs, ainsi que par le biais de publications et d'expositions.

Les actions prévues au titre de l'année 2014 concerneront :

- la poursuite de l'aménagement de l'éco centre, site de démonstration et de formation, avec développement de la gestion des 2,5 hectares de terres agricoles de façon favorable à la biodiversité, la mise en place du jardin conservatoire en partenariat avec le centre de ressources de botanique appliquée,
- l'organisation d'ateliers pour adultes, pour scolaires, pour professionnels,
- l'organisation de journées portes ouvertes pour le grand public,
- l'organisation de 4 conférences dans la Communauté urbaine soit sur les abeilles, soit sur la biodiversité comme alliée dans les jardins sauvages,
- la mise en œuvre d'actions ponctuelles de conseils auprès des communes et des agents communaux, notamment autour d'aménagements en faveur de la biodiversité comme les spirales à insectes,
- la création d'ouvrages de diffusion de la connaissance, et notamment ouvrage sur le projet Urban bees.

Le coût total de ces actions est estimé à 199 325 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Gestion de l'éco-centre, poursuite des aménagements, organisation d'ateliers, de journées portes ouvertes	67 000	Communauté urbaine de Lyon	45 025
Organisation de conférences	15 000	Région Rhône-Alpes	57 500
Ateliers pour adultes	22 325	ERDF	4 500
		CNR	30 200
		Mécénats divers	17 000
		SYTRAL	8 400
Actions de conseils et d'accompagnement	39 000	SIVU	6 000
Valorisation et diffusion de la connaissance	56 000	Autofinancement	30 700
<b>Total</b>	<b>199 325</b>	<b>Total</b>	<b>199 325</b>

Pour mémoire, la subvention accordée à l'arthropologia en 2013 s'élevait à 46 675 € en fonctionnement et 28 500 € en investissement

En 2013, Arthropologia a créé le jardin de démonstration et a démarré les premiers ateliers. Elle a également pu commencer la mise en place du jardin conservatoire. Enfin, dans le cadre de l'achèvement du projet Urban bees, l'association a développé une exposition, présentée à la Communauté urbaine entre le 4 novembre et le 18 novembre 2013. L'association a également aidé à la réalisation du séminaire abeilles qui s'est tenu le 26 juin 2013 dans la salle du Conseil de l'Hôtel de communauté.

Cependant, l'association n'a pas pu achever la totalité du programme prévu pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'écocentre. Il sera donc nécessaire de prolonger d'une année la durée de validité des aides apportées pour 2013.

En 2014, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 45 025 €.

#### ***La Fédération départementale des chasseurs du Rhône***

Les statuts de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et l'arrêté ministériel du 4 décembre 2003 sur les statuts des Fédérations départementales des chasseurs ouvrent la possibilité pour ces dernières de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats et lui confèrent l'obligation d'élaborer un schéma de gestion cynégétique, conformément à l'article L 421-7 du code de l'environnement.

Depuis plusieurs années, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône est un partenaire des collectivités dans ses réflexions liées à la préservation des espaces naturels et agricoles. Ainsi, la Fédération a participé aux réflexions pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) dans le cadre des ateliers "espaces naturels et agricoles", pour l'établissement par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise de la carte des corridors écologiques, en collaboration avec la FRAPNA et le CORA.

Les actions prévues au titre de l'année 2014 concernent :

- l'accompagnement des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage afin de préserver et gérer les espaces naturels de la Communauté urbaine pour la sauvegarde du patrimoine naturel, des paysages des cultures intermédiaires favorables à la biodiversité, par la mise en place de conventions avec les agriculteurs pour le maintien de couvert herbacé en zone de céréaliculture au-delà des périodes réglementaires,

- l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire, à destination des acteurs gestionnaires du territoire, notamment par la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité,

- la conciliation et la sécurisation des différents usages au sein des espaces naturels et agricoles en participant, notamment, aux projets nature mis en oeuvre.

Le coût total de ces actions est estimé à 15 000 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Accompagnement des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage (18 jours)	8 735	Communauté urbaine de Lyon	12 000
Amélioration des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions (8 jours)	4 858	Fédération départementale des chasseurs du Rhône	3 000
Conciliation et sécurisation des différents usages et de la fréquentation au sein des espaces naturels et agricoles (6 jours)	1 407		
<b>Total</b>	<b>15 000</b>	<b>Total</b>	<b>15 000</b>

Pour mémoire, la subvention accordée à la Fédération départementale des Chasseurs du Rhône en 2013 était de 12 000 €.

En 2013, la Fédération des chasseurs du Rhône a poursuivi l'expérimentation de mise en place d'un couvert intermédiaire piège à nitrates composé d'un mélange de plantes mellifères favorable à la biodiversité et à la petite faune sauvage en partenariat avec une quinzaine d'exploitations représentant un couvert de près de 90 ha.

En 2014, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 12 000 €.

### ***Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes***

Le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes est la nouvelle dénomination du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN). Né en 1988, il a adopté un statut associatif garant de sa neutralité. Sa mission, déclarée d'intérêt général, est de préserver la biodiversité rhônalpine.

En partenariat avec les collectivités, les services de l'Etat et de nombreux organismes, le CEN anime des programmes visant à gérer de manière innovante des sites naturels à haute valeur écologique, à assister les collectivités dans leurs démarches de préservation du patrimoine naturel et à favoriser les échanges de savoir-faire techniques et scientifiques (animation de réseaux).

Le site de Crépieux-Charmy est le site majeur de production d'eau potable pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. La protection de ce site est assurée par des périmètres de protection dont un périmètre de protection immédiat. Dans ce périmètre, toute activité est interdite, excepté les activités en liaison directe avec l'exploitation du captage, le traitement et la distribution de l'eau. Véolia eau est le gestionnaire délégué des champs captants de Crépieux-Charmy.

Un arrêté préfectoral du 31 janvier 2006 instaure sur les îles de Crépieux-Charmy la protection du biotope que ces îles représentent pour plusieurs espèces protégées et conforte la volonté de la Communauté urbaine de protéger la nature sur le site.

Une convention pluriannuelle 2008-2012 d'objectifs et de partenariat avec le CREN Rhône-Alpes et Véolia avait été approuvée par le Conseil de communauté, par délibération n° 2008-0413 du Conseil du 15 décembre 2008, afin d'assurer cette protection par la mise en œuvre d'un plan de gestion des îles de Crépieux-Charmy.

Les 4 objectifs de ce plan de gestion étaient de :

- conserver la forêt alluviale en recherchant son évolution naturelle, sans intervention spécifique, hormis les actions de suivi écologique,
- restaurer et entretenir les pelouses sèches, les prairies et les milieux buissonnants afin de maintenir ces milieux (en régression dans l'ensemble de l'Europe) et en luttant contre la dynamique naturelle d'embroussaillage et de fermeture du milieu,
- conserver et améliorer les richesses écologiques du Rhône, de ses berges et des zones aquatiques du site, en complémentarité des actions menées dans le cadre du plan de gestion et dans le respect des contraintes d'accessibilité des champs captants,
- favoriser la complémentarité des actions liées à la gestion de l'eau et à la gestion naturelle ordinaire, afin de coordonner les actions de gestion des milieux dégradés, des bords de chemins.

Le bilan de ce plan de gestion a été réalisé et un nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration et sera proposé au prochain comité consultatif de suivi des îles de Crépieux-Charmy.

Il est cependant nécessaire de prévoir une continuité dans l'entretien du site et d'assurer la mise en oeuvre des suivis annuels permettant de valider le bon état du milieu naturel, dans le cadre d'une convention annuelle 2014, une année de transition dans la mesure où le nouveau plan de gestion n'est pas adopté et où la délégation de service public pour la gestion de l'eau potable de la Communauté urbaine vient d'être renouvelée avec une mise en application au 1er janvier 2015.

Le programme de travail pour 2014 prévoit, pour l'entretien courant : l'entretien des pelouses sèches et des prairies, l'entretien de la lande à Baptiste, le traitement des rejets et des arbres coupés et la lutte contre les invasives mis en oeuvre par Véolia eau ainsi que des expérimentations de fauche sur les pelouses sèches par le CEN. Le programme prévoit également pour les études et les suivis scientifiques : les suivis et inventaires de la végétation aquatique, des pelouses sèches, de la grande prairie et une cartographie des espèces végétales envahissantes par le CEN, le suivi de l'avifaune globale et migratoire, des amphibiens, des odonates, des mammifères, réalisés par des experts extérieurs au CEN pour un coût estimé à 9 250 € ainsi que les suivis faune et oiseaux d'eau par les gardes de Véolia.

Le CEN assure la coordination, le suivi administratif et financier du partenariat.

Le coût total des actions prises en charge par la Communauté urbaine pour 2014 s'élève à 27 476 €.

Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement attribuée en 2013 était de 26 373 €.

#### ***Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central***

Le Conservatoire botanique national du Massif central est un syndicat mixte agréé par le Ministre en charge de l'écologie pour intervenir dans les 10 départements du Massif central, dont le Rhône. Il intervient dans les domaines suivants fixés par le décret du 8 juillet 2004 :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore et des habitats associés,
- la conservation des éléments rares et menacés de la flore,
- l'assistance technique et scientifique à l'Etat et aux collectivités territoriales, en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

La convention-cadre approuvée par délibération n° 2013-3837 du Conseil du 28 mars 2013 permet la réalisation d'inventaires de la flore sur des secteurs particuliers mais aussi de pouvoir bénéficier d'une assistance technique et scientifique sur la préservation des espèces protégées. Une convention-cadre d'une durée de 3 années est proposée, dans la limite de 123 000 € au total pour la période 2013-2015.

Le programme 2014 serait le suivant :

- produire une expertise du plan de gestion des rives de Saône aménagées et poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique dans le cadre du suivi des mesures compensatoires liées au projet,
- prolonger l'inventaire floristique de la Communauté urbaine par une recherche approfondie des espèces remarquables et de préconisation d'action de conservation,
- soutenir l'animation d'un réseau participatif de veille botanique portant sur le suivi à long terme des stations d'espèces remarquables. En 2014, il est proposé d'organiser une journée thématique sur la flore à destination des naturalistes du territoire,
- garantir la validation scientifique des données floristiques versées dans la base de données sur le patrimoine naturel constituée au sein du Centre de ressources sur la biodiversité du territoire communautaire.

Pour 2014, la subvention serait de 40 000 € pour la réalisation du programme. Pour mémoire, la subvention était de 40 000 € en 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 176 916 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation des milieux et des espèces pour 2014 réparti comme suit :

- 26 405 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône,
- 26 010 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône,
- 45 025 € au profit de l'association Arthropologia,
- 12 000 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône,
- 27 476 € au profit du Conservatoire des espaces naturels (CEN),
- 40 000 € au profit du Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central,

b) - l'avenant de prolongation d'une année de la convention passée en 2013 entre l'association Arthropologia et la Communauté urbaine,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la LPO du Rhône, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, l'association Arthropologia, le CEN Rhône-Alpes et le Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 65737et 6574 - fonction 833 - opération n° 0P2702531.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.**